
MEMBRE INDEPENDANT DU PANEL DE NOMINATION AU BUREAU DE L'UNITE D'INTEGRITE DE L'ATHLETISME

DESCRIPTIF DE POSTE

RÔLE

Le Panel de nomination au Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (« Panel de nomination ») a été établi par l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (« IAAF ») conformément aux *Statuts* de l'IAAF et aux *Règles de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme* de l'IAAF.

L'objectif du Panel de nomination est d'identifier, de recruter, d'évaluer et de recommander aux Fédérations membres des futurs membres du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA). Le Panel est tenu de recommander trois personnes qui siègeront comme membres indépendants de ce Bureau.

Le premier Panel de nomination a été nommé en décembre 2018. Les Fédérations membres examineront les recommandations de ce Panel lors du Congrès de l'IAAF qui se tiendra à Doha les 25 et 26 septembre 2019.

Le mandat de ce premier Panel de nomination expirera à la fin du mois de septembre 2019, après la réunion du Congrès de l'IAAF à Doha. Lorsque le nouveau Conseil de l'IAAF se réunira le 1^{er} octobre 2019, il sera l'heure de nommer les membres du Panel de nomination pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au prochain Congrès électoral en 2023.

COMPOSITION ET MANDAT DU PANEL DE NOMINATION

Le Panel de nomination est composé de trois membres, dont l'un est un membre indépendant ayant de l'expérience en matière de gouvernance ainsi que dans les fonctions et le processus de nomination des directeurs. Ce membre indépendant est le Président du Panel de nomination. Il sera nommé par le Conseil de l'IAAF lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2019.

Les deux autres membres du Panel de nomination seront les suivants :

- Le Président du Bureau de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme ;
- Un membre du Conseil, nommé par le Conseil.

Le mandat du Panel de nomination court du 1^{er} octobre 2019 jusqu'au prochain Congrès électoral en 2023. Il est prévu que la plupart des missions du Panel de nomination soient assurées selon le calendrier suivant :

- De janvier 2023 à avril 2023 (afin de faire des recommandations aux Fédérations membres lors du Congrès électoral de 2023)
- De novembre 2019 à février 2020 (sous réserve de l'approbation par les Fédérations membres lors du Congrès de l'IAAF 2019 d'une proposition visant à porter de 3 à 5 le nombre de membres indépendants siégeant au Bureau de l'UIA)
- Sur une base *ad hoc* pendant la période intérimaire si des postes devenaient vacants au sein du Bureau de l'UIA.

Le membre indépendant du Panel de nomination peut être reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat d'une durée de quatre (4) ans.

Il est entendu que le Panel de nomination effectuera la plupart de ses travaux par courriel et par téléconférence pour remplir sa mission. Toutefois, il est possible que des rencontres en personne soient nécessaires.

RESPONSABILITÉS

Le Panel de nomination assume les responsabilités suivantes :

- Identifier les compétences, l'expertise et l'expérience qui peuvent être nécessaires au Bureau de l'UIA ;
- Identifier et inviter les candidats répondant aux critères pour devenir membres indépendants du Bureau de l'UIA ;
- Publier à l'attention du grand public les avis de vacance de poste, y compris les descriptifs de poste des membres indépendants du Bureau de l'UIA ;
- Recevoir et évaluer les candidatures de membres indépendants du Bureau de l'UIA, y compris entreprendre des enquêtes et tenir des entretiens et des réunions à sa convenance ;
- Recommander au Congrès les candidats qu'il juge les plus aptes à occuper les postes de membres indépendants du Bureau de l'UIA.

COMPÉTENCES PERSONNELLES EXIGÉES

- Expérience significative dans le recrutement ou la nomination de directeurs au sein de conseils d'administration (en particulier de conseils d'administration d'organisations à but non lucratif), ainsi qu'une expérience significative des comités de nomination.
- Une formation ou une expérience dans le domaine du sport ou de l'intégrité liée au sport est souhaitable.
- La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est requise.

ADMINISTRATION

Le poste à pourvoir est bénévole. Néanmoins, l'IAAF remboursera tous les frais de voyage ou autres frais encourus dans l'exercice de cette fonction, le cas échéant, et fournira une indemnité symbolique.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidats au poste de membre du Panel de nomination du Bureau de l'UIA seront évalués par le Bureau exécutif qui aura la responsabilité de recommander au Conseil le candidat plébiscité pour siéger au Panel de nomination du Bureau de l'UIA à l'issue du processus de sélection.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Les candidats doivent consulter les *Statuts* de l'IAAF et les *Règles de l'Unité d'intégrité de l'athlétisme* de l'IAAF pour une description plus complète du rôle et des responsabilités du Panel de nomination. Tous les membres doivent se soumettre à la procédure de vérification menée par le Panel de vérification de l'IAAF afin de confirmer leur éligibilité. Les candidats doivent donc également prendre connaissance des *Règles de de vérification d'intégrité* de l'IAAF. Les *Statuts* et les *Règles* de l'IAAF sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.iaaf.org/about-iaaf/documents/rules-regulations>.

Les candidatures doivent être adressées à panel-candidates@iaaf.org avant la fermeture des bureaux le **20 septembre 2019** et doivent inclure les pièces suivantes :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- **Les coordonnées confidentielles**, y compris l'adresse (professionnelle et personnelle), les numéros de téléphone (y compris mobile) et l'adresse e-mail.

- **Une lettre décrivant les compétences, l'expérience et les qualités** du Candidat au regard des critères énumérés ci-dessus.
- **Les coordonnées complètes de trois personnes de référence.** Veuillez noter que ces personnes ne seront contactées qu'après consultation préalable avec vous. Il incombe au candidat de s'assurer que les personnes de référence sont disposées à fournir des informations sur le candidat lorsqu'ils sont contactés par l'équipe de recrutement.

L'IAAF est un employeur soucieux de l'égalité des chances et accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, indépendamment de leur âge, sexe, appartenance ethnique, orientation sexuelle, religion ou handicap.